

Arrêté n° 25 06 04 D
portant désignation des représentants du directeur de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard dans les conseils des instituts et du collège de 1^{er} cycle de de l'Université Marie et Louis Pasteur

Le directeur

***Vu** les statuts de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard ainsi que son règlement intérieur ;
Vu le décret n° 2024-1082 du 29 novembre 2024 portant création de l'Université Marie et Louis Pasteur et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts des instituts de l'Université Marie et Louis Pasteur, approuvés par son Conseil d'administration le 14 mai 2025 ;*

***Considérant** que l'article 16 des statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur dispose notamment que l'Université Marie et Louis Pasteur est structurée en instituts pluri et interdisciplinaires couvrant l'ensemble de ses activités académiques et de service à la société. Ces instituts contribuent, chacun pour ce qui le concerne, à la stratégie de l'établissement et la mettent en œuvre. Ils coordonnent l'ensemble des forces qui composent l'Université Marie et Louis Pasteur et associés, en articulant entre elles les logiques universitaires d'enseignement et de recherche et les logiques professionnelles*

***Considérant** que l'article 16-1 des statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur dispose Les instituts de l'Université Marie et Louis Pasteur sont au nombre de quatre, chacun couvrant l'un des domaines suivants :*

- 1. Domaine des Sciences et de la Technologie ;*
- 2. Domaine des Sciences du Vivant, de l'Environnement et des Territoires ;*
- 3. Domaine des Sciences Humaines et du Droit ;*
- 4. Domaine des Sciences de la Santé et du Sport.*

***Considérant** que l'article 17 des statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur dispose le collège de premier cycle de l'Université Marie et Louis Pasteur regroupe les composantes sans personnalité morale et les établissements-composantes de l'Université Marie et Louis Pasteur assurant la préparation des diplômes de premier cycle en coordination avec l'ensemble des établissements associés et des structures (instituts, écoles universitaires de recherche) de l'Université Marie et Louis Pasteur et autres parties prenantes de la formation au sein de l'Université Marie et Louis Pasteur et associés.*

Les statuts du collège de premier cycle précisent les missions, le périmètre et la composition du collège de 1^{er} cycle.

***Considérant** que l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) - établissement-composante, est membres des instituts de l'Institut de technologie, de l'institut de la santé et du sport, de l'institut des humanités et du droit ainsi que du collège du 1^{er} cycle ;*

***Considérant** que les statuts de ces instituts disposent que le Directeur, ou son représentant, est membre de droit avec voix délibérative au sein des conseils d'instituts et du conseil du collège de premier cycle ;*

Arrête

Article premier :

Sont désignés comme représentants du directeur de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard dans les conseils des instituts et du collège de 1er cycle de de l'Université Marie et Louis Pasteur :

L'institut de technologie	Nicolas GAUD - Directeur du pôle Energie e Informatique
L'institut de la santé et du sport	Amir HAJJAM EL HASSANI - Directeur Adjoint du laboratoire SINERGIES
L'institut des humanités et du droit	Marina Gasnier - Directrice du pôle Humanités
Collège du 1er cycle	Florence Tyndiuk - Directrice aux Formations et à la Pédagogie

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 10 juin 2025

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon

